

Les parents d'élèves s'expriment pour la réouverture de la classe de seconde double cursus du lycée G.Brassens (Paris XIXe)

Voici ici une réponse des parents d'élèves rassemblés, fédérés, et déterminés, aux fins de non-recevoir du rectorat de Paris suite à la fermeture arbitraire d'une classe de seconde au lycée Brassens à Paris XIXe, qui aura été un lieu accueillant pour de jeunes musiciens, artistes, sportifs en devenir, jusqu'à la fermeture brutale et sans préavis d'une classe de seconde sur trois à la rentrée 2021.

Ce sont une quarantaine d'élèves qui sont restés le bec dans l'eau à la fin juin suite à l'annonce brutale du refus de leurs candidatures au lycée Brassens à Paris XIXe. Des élèves de Paris et de l'Est Parisien, un certain nombre scolarisés en CHAM à Romainville au collège Courbet d'une part et au collège Rognoni (Paris Ve) d'autre part mais aussi à Bobigny, Bondy, Montreuil, Dugny, Aubervilliers, en études musicales, en danse, patinage artistique...

Des élèves qui ont déposé des dossiers de candidature, bien plus qu'honorables et LÉGITIMES dans leur demande, tant du point de vue du niveau artistique et/ou sportif, que du point de vue des résultats scolaires.

Interpellées par les Fédérations de Parent d'élèves (FCPE 93 et FCPE de Romainville, Rognoni, Brassens notamment), par les élus de Seine Saint-Denis, de la communauté Est-Ensemble, par plusieurs lettres et deux pétitions atteignant respectivement 4000 et 1500 signatures, ces mêmes autorités académiques n'assument pas leur décision de fermeture et ont décidé de s'abriter derrière les décisions de la commission ayant examinée (ou non ? on peut légitimement se poser la question) ces candidatures.

Comme s'il ne suffisait pas de rendre impraticables tous les projets artistiques et/ou sportifs des jeunes refusés au lycée Brassens et contre toute évidence, ces mêmes autorités académiques ont décidé que le plus confortable pour elles était de faire à ces élèves un procès en « illégitimité ».

Ce serait donc, selon l'argumentation qui nous a été servie dans les lettres types envoyées en réponse aux recours gracieux et aux autres sollicitations, un nombre insuffisant de candidatures "légitimes" qui aurait motivé la fermeture.

Nous serions curieux d'entendre les arguments de nos interlocuteurs pour justifier que d'une année sur l'autre, il y aurait deux fois moins de « candidatures légitimes » en Ile-de-France.

Espérons que nos enfants ne prendront jamais au pied de la lettre ce verdict sur

"l'illégitimité" de leurs candidatures pour aller de l'avant dans leurs projets.

Cette façon de retourner nos arguments contre toute évidence et contre des élèves méritants et leurs familles déterminées, est non seulement osée et malhonnête intellectuellement mais elle suffit à mettre le doigt sur le fait que l'Académie de Paris devrait au moins avoir le courage d'assumer comme politique sa décision de fermeture de classe au lieu d'étaler son incompréhension totale de ce qu'est un potentiel artistique et de la nature du service proposé par les lycées double-cursus aux élèves.

Ce service ne consiste pas à accorder une sorte de label d'excellence aux élèves reçus, mais simplement à **reconnaître les besoins particuliers d'élèves qui ont le projet de pratiquer intensément leur instrument de musique, une autre pratique artistique, ou encore un sport nécessitant des aménagements horaires particuliers** avec une organisation en demi-journée.

Aujourd'hui nos enfants poursuivent leurs études dans les lycées avec des emplois du temps scolaires qui ne sont pas adaptés à la dizaine, quinzaine d'heures d'enseignement artistiques ou sportifs, sans compter les heures de pratique personnelle. Leurs journées se terminent à point d'heure et nous sommes inquiets pour leur capacité à tenir cette charge très lourde.

Et pourtant ces besoins particuliers (heures d'enseignement et de pratique) étaient attestés par les structures artistiques et sportives au sein desquelles les élèves candidats pratiquent. Voilà quel était un des éléments-clés demandés dans les dossiers de candidature et escamoté par le rectorat. Et le niveau artistique et scolaire direz-vous ? Bien sûr qu'ils étaient pris en compte mais c'est la fermeture de la classe sur laquelle l'Académie de Paris n'entend pas revenir qui rend si impérieux de dévaloriser ces candidatures bonnes, très bonnes, voire excellentes.

Cette décision de fermeture de classe s'est faite sans préavis selon une méthode brutale qui consiste à mettre devant le fait accompli les jeunes, familles et les institutions concernées le 1^{er} juillet 2021. Pourtant, lors des journées « portes-ouvertes » du lycée en mars dernier, la proviseure annonçait trois classes et invitait les élèves n'appartenant pas aux structures partenaires à candidater. Début juillet, on apprend qu'une classe est fermée.

Si nous avions été informés plus tôt de cette décision de fermeture, nous, parents d'élèves aurions eu davantage de temps pour nous organiser et aider nos enfants à préparer leur avenir, et certains élèves auraient saisi d'autres vœux de façon

prioritaire.

Face au peu de considération porté à ces élèves, la FCPE Brassens et nos élus ont réexaminé les dossiers et ont montré que **des candidatures légitimes, il y en a bien assez pour rouvrir cette classe !**

Et face à ce qui nous apparaît comme une maltraitance institutionnelle de plus, voici le dicton qui nous vient à l'esprit, avec la même insistance et le même manque d'élégance qui caractérisent l'attitude de nos interlocuteurs envers ces jeunes:

Qui veut noyer son chien

l'accuse de la rage.

De la rage, il y aurait de quoi en avoir, et on espère qu'il soit encore possible d'argumenter de façon constructive plutôt que de céder à l'envie d'aboyer et de montrer les dents mais nous continuerons non seulement à porter cette contestation argumentée mais aussi à emprunter la voie difficile d'un recours contentieux devant le tribunal administratif. Le combat est juste ; les enfants devraient être reconnus comme des élèves à besoin particulier comme ils l'auraient été *de facto* s'ils avaient eu la chance de naître un an plus tôt.

Outre la quarantaine d'élèves touchés cette année, nous nous battons pour que vivent les classes à double cursus au sein du service public ; et que de tels aménagement d'horaires, si utiles aux élèves qui sont dans ces parcours très soutenus, soient largement accessibles aux artistes, sportifs d'aujourd'hui et de demain.

Nous tenons à remercier tous les élu.e.s qui nous soutiennent et nous accompagnent.

[Dernier article du blog de la FCPE Romainville :](#)

<https://uclfcperomainville.blogspot.com/2021/08/rassemblement-devant-le-rectorat-de.html>

[Pétition initiée par l'UCL FCPE Romainville \(plus de 3800 signatures au 3/9/2021\):](#)

<https://www.mesopinions.com/petition/enfants/acces-nos-enfants-poursuite-etude-a-pres>

[Pétition initiée par les parents du collège Rognoni \(plus de 1250 signatures au](#)

3/9/2021) :

<https://www.change.org/p/dasen-de-paris-renoncez-a-la-fermeture-de-la-classe-dou-ble-cursus-du-lyc%C3%A9-georges-brassens>

[Lettre de recours collectif auprès des autorités académiques parisiennes : Lien](#)

[Lettre au recteur de Mme Camille Naget, élue du XIXe arrondissement : Lien](#)

[Communiqué de presse de la FCPE 93 : Lien](#)

[Lettre de la FCPE Romainville au premier Ministre, au Ministre de l'éducation et à la Ministre de la Culture : Lien](#)

[Lettre du président du conseil général et des élus des territoires d'Est Ensemble au Ministre de l'éducation : Lien](#)

[Réponse du directeur de l'Académie de Paris : Lien](#)

[Collecte de dons pour aider les familles engagées dans le recours devant le tribunal administratif à se faire représenter et conseiller par un avocat compétent :
<https://www.leetchi.com/c/brassens2021>](#)